



**PLAN  
REGLEMENTAIRE  
A18**  
**Zonage et dispositifs pré-opérationnels**  
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE  
**LOTTINGHEN**

**BOULOGNE-SUR-MER** ARRET DE PROJET - le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019  
**Côte d'Opale** (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)  
APPROBATION : le 14 novembre 2019



Information :  
En plus des dispositions représentées au plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les plans réglementaires B et C.

- Légende**
- ZONAGE (art.L151-9 du CU)**
- Zones urbaines
  - Zones naturelles et forestières
  - Zones agricoles
- SITE PROJET**
- Economique (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
  - Zone Potentielle de Développement Futur
- HABILLAGE CADASTRE / FOND DE PLAN**
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
  - Exploitation
  - Périmètre 100 m exploitation agricole
  - Captage
  - Surface en eau
  - Cours d'eau (rivière, fleuve)
  - Voie ferrée
  - Bâtiment
  - Cimetière
  - Equipement sportif
  - Parcellaire
  - Limite de commune